

45. — 10 MARS 1872. — Arrêté royal qui approuve le tarif arrêté par la députation permanente du conseil provincial de la Flandre orientale pour la fixation du prix de la journée d'entretien des indigents non aliénés recueillis dans les hôpitaux et les hospices de cette province pendant l'année 1872. (Monit. du 18 mars 1872.)

46. — 10 MARS 1872. — Arrêté royal par lequel la chapelle de Linde, commune de Peer, est érigée en succursale. Un traitement de 950 francs est attaché à ladite succursale. (Monit. du 19 mars 1872.)

47. — 11 MARS 1872. — Arrêté royal qui approuve la prolongation de la durée de la société anonyme dite l'Union du Crédit de Bruxelles, et ses nouveaux statuts, tels qu'ils résultent d'un acte public passé, le 27 février 1872, devant le notaire L.-Ph.-Ch. De Doncker de Bruxelles. (Monit. du 12 mars 1872.)

48. — 11 MARS 1872. — LOI allouant au département de l'intérieur une somme de 401,467 fr. 45 c., destinée à subvenir aux besoins du service de l'enseignement primaire (1). (Monit. du 13 mars 1872.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1871, fixé par la loi du 24 mai 1871, *Moniteur*, n° 145, est augmenté de la somme de quatre cent un mille quatre cent soixante-sept francs

(1) Session de 1871-1872.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 16 janvier 1872, p. 45-46. — Rapport. Séance du 8 février, p. 61-62. *Annales parlementaires.* — Discussion et adoption. Séance du 10 février 1872, p. 484-485.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 27 février 1872, p. 6.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 2 mars 1872, p. 101.

quarante-cinq centimes (fr. 401,467-45), destinée à subvenir aux besoins du service de l'enseignement primaire.

Cette somme doit être ajoutée à l'article 99 du budget de 1871.

Arti. 2. Le crédit susmentionné sera couvert au moyen des ressources ordinaires.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de l'intérieur, M. DELCOUR.)

49. — 11 MARS 1872. — Arrêté royal. — *Exposition générale des beaux-arts en 1872.* (Monit. du 13 mars 1872.)

Léopold II, etc. Revu les arrêtés relatifs à l'institution d'une exposition triennale des beaux-arts à Bruxelles;

Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Une exposition générale d'œuvres d'artistes vivants aura lieu à Bruxelles en 1872.

Elle commencera le 1^{er} août et finira le 1^{er} octobre.

Art. 2. L'organisation et la direction de l'exposition sont confiées à une commission dont les membres seront nommés par notre ministre de l'intérieur (M. DELCOUR), chargé de l'exécution du présent arrêté.

50. — 11 MARS 1872. — Arrêté royal portant qu'il est créé un second commissariat de police à Ostende. (Monit. du 13 mars 1872.)

51. — 11 MARS 1872. — Arrêté royal. — *Instruction moyenne. — Frais de route et de séjour du fonctionnaire chargé, en exécution de l'arrêté royal du 9 janvier 1872, de vérifier la caisse et de contrôler la comptabilité des secrétaires-trésoriers des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État.* (Monit. du 16 mars 1872.)

L'arrêté royal cité fixe ces frais, par assimilation, au même taux que ceux des fonctionnaires du département de l'intérieur auxquels l'arrêté royal du 31 octobre 1854 applique le tarif de la 4^e classe, savoir :

« Frais de route : 2 francs par lieue sur les